

COMMUNE DE
SOULGE SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGE/OUETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260623-422026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2026

Délibération

42.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2026

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, ~~Mme Odile BRETON~~, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, ~~Mme Amandine BARRÉ~~, M. Tom ROGUET

Absentes excusées :

Mme Odile BRETON donne pouvoir à M. Michel ROCHERULLÉ

Mme Amandine BARRÉ donne pouvoir à Mme Aurore LOHÉAC

Secrétaire : Mme Martine DUTERTRE

42.2026 Nomination du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Vu l'article L.2121-15 du CGCT qui prévoit qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité nomme Mme Martine DUTERTRE secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment L.2121-15 relatif à la rédaction et à l'approbation des procès-verbaux des assemblées délibérantes ;

Vu le code général des collectivités territoriales, il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 mai 2026.

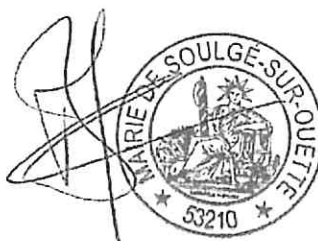
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 25 mars 2026.

Martine DUTERTRE, Secrétaire de séance



Pour extrait conforme

Michel ROCHERULLÉ, le Maire



COMMUNE DE
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGÉ/SOULGÉ SUR OUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260623-432026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2026

Délibération

43.2026

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, ~~Mme Odile BRETON~~, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, ~~Mme Amandine BARRÉ~~, M. Tom ROGUET

Absentes excusées :

Mme Odile BRETON donne pouvoir à M. Michel ROCHERULLÉ

Mme Amandine BARRÉ donne pouvoir à Mme Aurore LOHÉAC

Secrétaire : Mme Martine DUTERTRE

43.20206 CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE BEAUSOLEIL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la consultation du marché à procédure adaptée (MAPA) pour les travaux de requalification de la rue Beausoleil, a fait l'objet d'un avis d'appel d'offre publié sur <http://www.marches-publics.info>, le 6 mai 2026 et le 08 mai 2026 sur Ouest France, avec une fin de consultation fixée au 29/05/2026 à 12h.

Monsieur le maire rapporte que malgré la délégation consentie par le conseil municipal le 25 mars 2026 de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; il souhaite que le conseil municipal prenne part aux choix des entreprises pour ce marché.

Le présent marché se décompose en 2 lots :

Lot 01 : Terrassement – voirie – assainissement EP

Lot 02 : Espaces verts

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre se sont réunies le 15 juin 2026 de procéder à la présentation du rapport afin d'aider le conseil municipal à attribuer les marchés aux Entreprises ayant fait la meilleure offre technique et financière.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le récapitulatif des notes attribuées aux entreprises en fonction des critères de jugement tels que définis dans le règlement de consultation à savoir :

Prix des prestations : 50 %,

Valeur technique de l'offre : 50 %

COMMUNE DE
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGÉ/SOULGÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260623-442026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2026

Présents M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, ~~Mme Odile BRETON~~, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, ~~Mme Amandine BARRÉ~~, M. Tom ROGUET

Absentes excusées :

Mme Odile BRETON donne pouvoir à M. Michel ROCHERULLÉ

Mme Amandine BARRÉ donne pouvoir à Mme Aurore LOHÉAC

Secrétaire : Mme Martine DUTERTRE

Délibération

44-2026

44-2026 TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°14-2025 du 10/06/2025 fixant les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025-2026,

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de procéder à leur réactualisation annuelle,

VU la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter les tarifs de plus ou moins 1.5%,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité,

D'APPLIQUER une augmentation de 1,5%,

Enfants :	3,81 €
Adultes :	7.04€
Tarif majoré enfant :	7.62 € (tarif enfant *2)

FIXE comme ci-dessus les tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Pour extrait conforme

Martine DUTERTRE, Secrétaire de séance

Michel ROCHERULLÉ, le Maire



COMMUNE DE
SOULGE SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGE/OUETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260623-452026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2026

Délibération

45.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2026

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, ~~Mme Odile BRETON~~, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, ~~Mme Amandine BARRÉ~~, M. Tom ROGUET

Absentes excusées :

Mme Odile BRETON donne pouvoir à M. Michel ROCHERULLÉ

Mme Amandine BARRÉ donne pouvoir à Mme Aurore LOHÉAC

Secrétaire : Mme Martine DUTERTRE

45-2026 TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

VU la délibération n° 15-2025 du 10/06/2025 fixant les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2025-2026,

CONSIDÉRANT que le tarif « dépassement » est maintenu à 5 € par ¼ d'heure supplémentaire,

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de procéder à leur réactualisation annuelle,

VU la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter les tarifs de plus ou moins 1.5%,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité,

D'APPLIQUER une augmentation de plus ou moins 1.5%,

DECIDE de ne pas modifier le tarif « dépassement » fixé à 5 € par ¼ d'heure supplémentaire

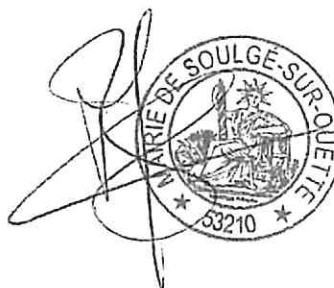
FIXE comme ci-dessous les tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

	T1 QF < 700	T2 QF > 701
MATIN	1,70€	1,73 €
SOIR	2,43€	2,50 €
MATIN ET SOIR	3,87€	3,93€

Pour extrait conforme

Martine DUTERTRE , Secrétaire de séance

Michel ROCHERULLÉ, le Maire



COMMUNE DE
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGÉ/SOULGÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260623-462026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2026

Délibération

46.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2026

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, ~~Mme Odile BRETON~~, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, ~~Mme Amandine BARRÉ~~, M. Tom ROGUET

Absentes excusées :

Mme Odile BRETON donne pouvoir à M. Michel ROCHERULLÉ

Mme Amandine BARRÉ donne pouvoir à Mme Aurore LOHÉAC

Secrétaire : Mme Martine DUTERTRE

46.2026 UTILISATION SALLE DES SPORTS PAR LE CER

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 23.2024 du 09/07/2025 l'utilisation de la salle des sports par le CER pour la session 2025/2026.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la reconduction du forfait annuel pour la session 2026/2027 et les suivantes de 300 € pour l'utilisation de notre salle des sports par le Centre Éducatif Renforcé « Roger HYVARD » de SOULGÉ SUR OUETTE.

Il est proposé aux membres du conseil municipal la reconduction du forfait annuel de 300 € dans l'éventualité que le CER l'utilise.

Le Conseil Municipal,

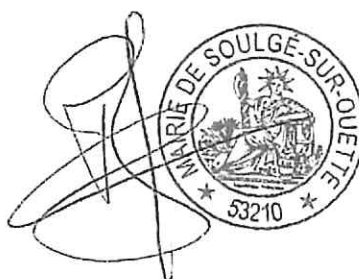
Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité,

DE METTRE la salle des sports à disposition du CER « Roger HYVARD » moyennant un tarif forfaitaire annuel de 300 € par année scolaire dans l'éventualité que le Centre Éducatif Renforcé l'utilise.

Pour extrait conforme

Martine DUTERTRE, Secrétaire de séance

Michel ROCHERULLÉ, le Maire



COMMUNE DE
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie

16 rue d'Evron
53210 SOULGÉ/SUR-OUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260623-472026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2026

Délibération

47.2026

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, ~~Mme Odile BRETON~~, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, ~~Mme Amandine BARRÉ~~, M. Tom ROGUET

Absentes excusées :

Mme Odile BRETON donne pouvoir à M. Michel ROCHERULLÉ

Mme Amandine BARRÉ donne pouvoir à Mme Aurore LOHÉAC

Secrétaire : Mme Martine DUTERTRE

47.2026 REVISION DES TARIFS : Cimetière, Concession caverne, jardin du souvenir, location tables et bancs, pont Bascule.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité d'appliquer une augmentation de (+/-) 5 % **FIXE** comme ci-dessous les tarifs applicables à compter du 1^{er} août 2026.

	Au 1 ^{er} août 2026 (+/-) 5%			
	50 ans	30ans	15ans	Indéfini
Concessions cimetière	182,90 €	121,55 €	61,35 €	/
Concession Caverne	/	121,55 €	61,35 €	/
Jardin du souvenir	/	/	/	31,26 €

	Au 1 ^{er} août 2026 (+/-) 5%				
	Soulgéen	banc seul	HC Soulgé	Banc seul HC	Indifférent
Location table + 2 bancs	3,13 €	1,74 €	6,07 €	2,32 €	/
Pesée pont bascule	/	/	/	3,63 € la pesée	

Martine DUTERTRE, Secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Michel ROCHERULLÉ, le Maire

COMMUNE DE
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGÉ/OUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260523-482026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2026

Délibération

48-2026

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, ~~Mme Odile BRETON~~, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, ~~Mme Amandine BARRÉ~~, M. Tom ROGUET

Absentes excusées :

Mme Odile BRETON donne pouvoir à M. Michel ROCHERULLÉ
Mme Amandine BARRÉ donne pouvoir à Mme Aurore LOHÉAC

Secrétaire : Mme Martine DUTERTRE

48-2026 CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1°, DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984. BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

La création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires (soit 8/35e).

Cet emploi est équivalent à la catégorie C.

Cet emploi est créé à compter du 01 septembre 2026.

L'agent recruté aura pour fonctions : d'aider à la cantine, assurer la surveillance sur cour et selon les besoins des services.

Cet emploi pourra correspondre au grade d'Adjoint technique,

Cet emploi non permanent sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'agent contractuel percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des adjoints techniques.

COMMUNE DE
SOULGE SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGE/SOULGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGE SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260623-492026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2026

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, ~~Mme Odile BRETON~~, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, ~~Mme Amandine BARRÉ~~, M. Tom ROGUET

Absents excusés

Mme Odile BRETON donne pouvoir à M. Michel ROCHERULLÉ

Mme Amandine BARRÉ donne pouvoir à Mme Aurore LOHÉAC

Secrétaire : Mme Martine DUTERTRE

Délibération
49.2026

49-2026 Compte-rendu des délégations du conseil au Maire

Il est rendu compte ci-après des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire :

Renonciation à l'exercice du Droit de préemption urbain (alinéa 15 art. L2122-22 CGT) :

- Parcelle cadastré 167A 02026 situé « 5 le point du jour »
- Parcelle cadastrée 167ZS 0029 située « La Belle Étoile »

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

Martine DUTERTRE , Secrétaire de séance

Michel ROCHERULLÉ, le Maire